

Gestion économe et responsable de la ressource en eau :

LES INTERCOMMUNALITÉS S'ENGAGENT





*« Mieux vaut prendre le
changement par la main
avant qu'il ne nous prenne
par la gorge »*

WINSTON CHURCHILL

ÉDITO.....P. 5

CHAPITRE 1.....P. 6

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Interview de Nathalie MAS-RAVAL,
DGS de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup,
vice-présidente de l'ADGCF en charge de la transition écologique

CHAPITRE 2..... P. 12

Communauté d'agglomération de Moulins

Interview d'Yvonic RAMIS,
DGS de la communauté d'agglomération de Moulins,
président de l'ADGCF

CHAPITRE 3..... P. 16

Communauté d'agglomération de LamballeTerre & Mer

Interview d'Arnaud LECOURT,
DGS de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer,
délégué régional Bretagne de l'ADGCF



édito.

La montée en responsabilité au cours de ces dernières années des intercommunalités en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et d'organisation de la compétence GEMAPI propulse la question de l'économie de la « ressource » au cœur des enjeux liés à l'aménagement et au développement de nos bassins de vie. Désormais, les politiques de l'eau constituent des axes prioritaires des projets de territoires que portent les communautés et métropoles, autorités organisatrices locales de la transformation écologique.

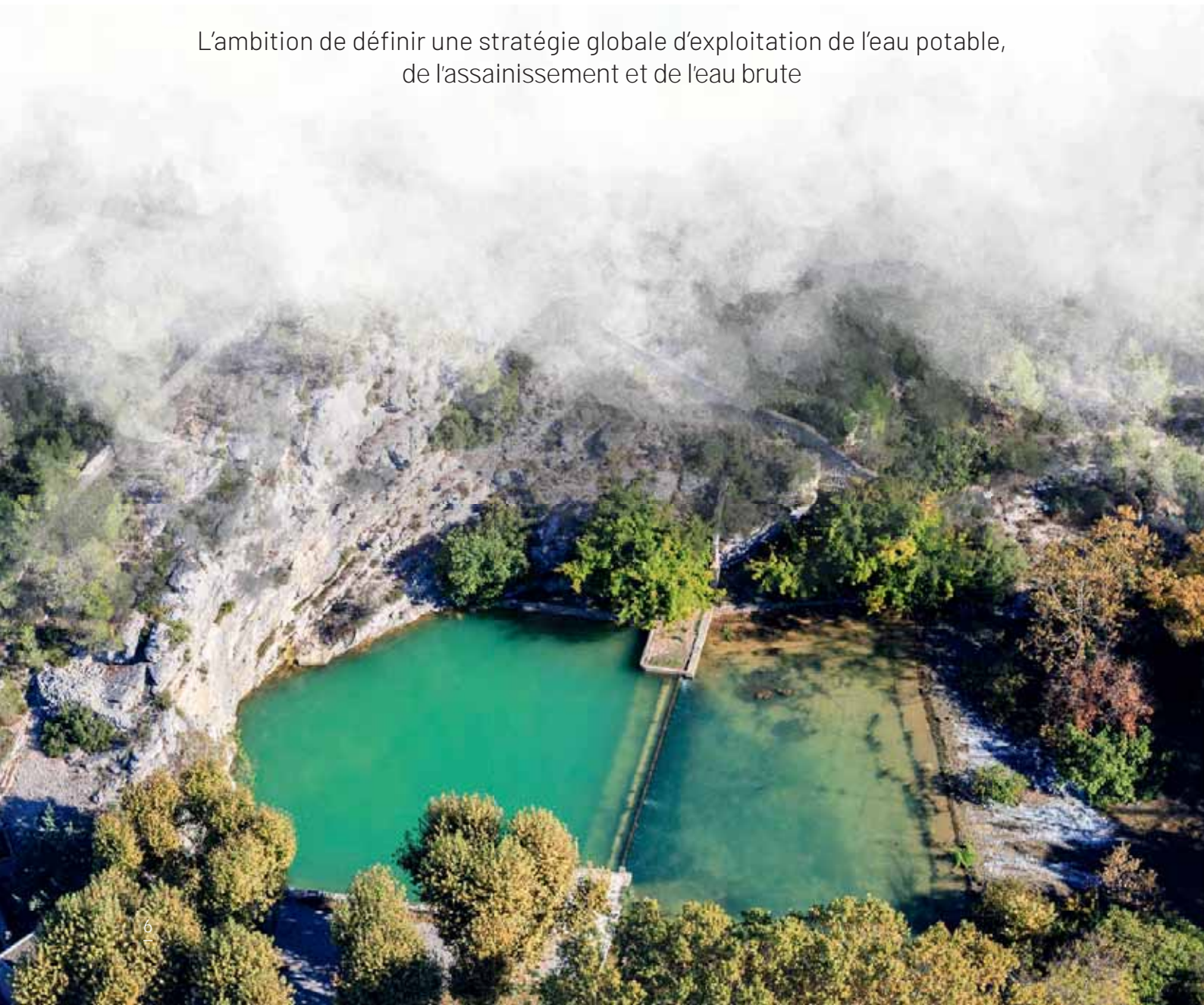
C'est dans ce contexte que l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF) et le Groupe Veolia, entreprise de référence de la transformation écologique, ont décidé de mutualiser leur expertise autour précisément de cette problématique spécifique, celle de la préservation de la ressource en eau. Comment ? En s'attachant, à partir de l'examen de trois configurations territoriales contrastées – communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté d'agglomération de Moulins et communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer – à proposer des éléments de méthode, à identifier les outils adaptés et innovants ainsi que les moyens de financement susceptibles d'aider les intercommunalités à s'inscrire dans un cycle vertueux de réduction du gaspillage.

Cette note technique rappelle *in fine* que l'eau est tout à la fois une ressource primordiale, limitée et altérable. C'est pourquoi, pour l'ADGCF et le Groupe Veolia, il s'agit d'en promouvoir une approche transversale en termes de politiques publiques, c'est-à-dire équilibrée et optimisée, garante de la protection du milieu naturel et de la santé de nos concitoyens.

Bonne lecture !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP

L'ambition de définir une stratégie globale d'exploitation de l'eau potable,
de l'assainissement et de l'eau brute



Interview de Nathalie MAS-RAVAL, DGS de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, vice-présidente de l'ADGCF en charge de la transition écologique.

Quelles sont les principales caractéristiques du territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et comment appréhendez-vous au quotidien l'enjeu de la préservation de la ressource en eau ?

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) est une communauté de communes à la fois périurbaine et rurale, réunissant 36 communes et 50 000 habitants, située au Nord de la métropole de Montpellier. Elle connaît une croissance démographique de 1,7% par an, liée essentiellement aux flux migratoires interterritoriaux.

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, notre intercommunalité, qui est couverte par quatre syndicats de bassins versants (EPTB), est compétente pour l'eau potable qu'elle exploite sur tout le territoire depuis 2018 *via* différents modes de gestion :

- une délégation de service public concernant 22 communes, sur un territoire correspondant à un ancien syndicat ;
- une délégation de service public sur le territoire d'une commune de plus de 3 000 habitants ;
- une régie concernant 3 communes en zone rurale, voire montagneuse ;
- une adhésion à un syndicat : le Syndicat Mixte Garrigues Campagne à qui est délégué le service de l'eau potable pour 10 communes.

L'approvisionnement en eau provient principalement de ressources implantées au sein du territoire de la communauté, les habitants « boivent » l'eau du Grand Pic Saint Loup et par conséquent la CCGPSL a une responsabilité sur la préservation des aires d'alimentation et périmètres de protection des captages situés sur son territoire.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les aires d'alimentation des captages sont une composante clé de la gestion de la production d'eau potable qui ne peut plus être écartée du périmètre de gestion. Les 2^{es} assises de l'eau en 2019 ont impulsé une accélération pour que 50% des captages prioritaires aient des plans d'actions à l'horizon 2021. Réduire le plus en amont à la source des pollutions diffuses est une condition clé de la reconquête de la qualité des ressources des captages et la garantie d'une bonne eau pour la santé humaine. Le périmètre d'intervention et de responsabilité s'élargit pour les collectivités et leurs exploitants.

C'est ce qui nous a amené à proposer par exemple à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre du contrat de production d'eau potable, d'accompagner la commune de Wingles dans une dynamique de conversion des fonciers vers une agriculture biologique. Un suivi poussé des flux des polluants dans les sols permet en complément de suivre l'effet des actions engagées dans le temps.

C'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais les aires d'alimentation des captages doivent être une partie intégrante du périmètre de gestion des services de production et de distribution d'eau.

La communauté est par ailleurs devenue depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente en « assainissement collectif des eaux usées ». Lors du transfert de la compétence, nous avons hérité d'une situation hétérogène du fait de la pluralité des modes de gestion mis préalablement en œuvre par les communes.

A ce jour, la CCGPSL exploite le service public de l'assainissement collectif des eaux usées essentiellement comme suit :

- 10 délégations de service public sur le territoire de 11 communes ;
- une régie communautaire à simple autonomie financière créée le 1^{er} janvier 2018 concernant 22 communes.

Il est à noter que les dates anniversaires des contrats de DSP (eau potable ou assainissement collectif) convergent pour la plupart au 31 décembre 2024, ce qui permettra, dans le courant de ce mandat, de définir une stratégie globale d'exploitation de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau brute en Grand Pic Saint Loup.

Quant aux enjeux spécifiques liés à la ressource en eau et à sa gestion économe, ils sont aujourd'hui :

- de fournir les conditions permettant **l'accueil de nouvelles populations** : une alimentation en eau potable sécurisée et suffisante et une épuration efficace et cohérente avec le nombre d'habitants : cela conditionne la délivrance des autorisations d'urbanisme, certaines communes étant actuellement bloquées en raison de capacité d'épuration insuffisante ou pourraient l'être dans la mesure où la ressource actuelle est entièrement consommée ;
- de travailler sur l'optimisation du rendement des réseaux (avec télérelève et modélisation) : le rendement global est aujourd'hui supérieure à 80 % malgré la typologie rurale et périurbaine de l'habitat ;
- d'aider **le maintien et le déploiement des activités agricoles en leur permettant de s'adapter au changement climatique** et permettre la diversification agricole (la CCGPSL est aussi compétente en eau brute) ;
- de permettre la **substitution de l'arrosage avec de l'eau potable par de l'eau brute** (espaces publics, stades, propriétés etc.).

Quels sont les dispositifs et outils déployés actuellement par l'intercommunalité pour maîtriser si ce n'est optimiser la ressource en eau de son territoire ?

Les outils que nous déployons sont essentiellement au nombre de trois :

- des outils de planification : un schéma directeur eau potable et assainissement et un schéma directeur eau brute ;
- les moyens techniques qui en découlent : la recherche d'une amélioration du rendement par un renouvellement des canalisations planifié (travail sur l'indice linéaire de perte et l'indice linéaire des volumes non comptés, pourcentage de fuite) mais aussi recherche de nouvelles ressources (forages avec DUP en cours), recours à l'eau brute et recherche de solutions innovantes comme la réutilisation des eaux usées traitées ;
- des outils financiers : convergence de tarifs pour assurer une équité territoriale, voire une tarification incitative pour privilégier l'eau brute à l'eau potable.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les réseaux d'eaux sont un patrimoine stratégique dont le renouvellement ciblé contribue à préserver les ressources et garantir un service de haute qualité.

Les agences de l'eau ont d'ailleurs défini une classification des indices linéaires pour mieux en suivre la performance et l'évolution en fonction de la nature rurale ou urbaine du service d'eau.

L'amélioration des rendements constitue une étape primordiale et prioritaire avant d'enclencher la recherche d'autres ressources alternatives.

Ileo, filiale du Groupe Veolia à la Métropole Européenne de Lille ainsi que les équipes d'eau du Grand Lyon ont ainsi amélioré de 7 points leurs indices en 6 ans. Ce qui pour l'agglomération Lyonnaise correspond à une économie de consommation d'une ville de 200 000 habitants.



Plus précisément, le **schéma directeur d'alimentation en eau potable** complet à l'échelle intercommunautaire est nécessaire pour pouvoir juger de la capacité du territoire à supporter un accroissement de la population vis-à-vis de la ressource en eau disponible. En matière **d'assainissement des eaux usées**, il est indispensable pour le Grand Pic Saint Loup de se doter d'un diagnostic détaillé de l'intégralité des réseaux d'assainissement des eaux usées présents sur le territoire et d'un outil de programmation adapté à l'échelle intercommunale afin de prévoir à court, moyen et long terme les opérations nécessaires en rapport avec l'accroissement de la population. Dans ce contexte, la Communauté de Communes a récemment recruté un bureau d'études pour élaborer les Schémas Directeurs Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Usées.

Ces schémas directeurs permettront une lisibilité sur l'évolution des réseaux, des investissements

et des besoins financiers et apporteront en conséquence des informations indispensables lors de la réflexion sur la réorganisation des compétences qui va débiter et devra être mise en œuvre pour le 31 décembre 2024.

La CCGPSL a également réalisé un **schéma directeur Eau Brute** avec pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau brute en évaluant les besoins en eau et les ressources potentielles et d'en définir une stratégie économe et durable pour le territoire. Le schéma directeur s'est attaché à expertiser un large panel de solutions techniques (analyse multi ressources) afin de faire converger les besoins en eau agricole et en eau à usages divers :

- création, extension et maillage de réseaux ;
- création et extension de retenues collinaires ;
- création de bassines ;
- mise en œuvre de solutions innovantes (Réutilisation des Eaux Usées Traitées).

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est une solution éprouvée sans risque technologique qui est encore trop peu utilisée en France. Le taux de réutilisation des eaux usées traitées est estimé à moins de 1% en France contre 9% en Italie et 13% en Espagne.

Cette ressource alternative est à haute valeur ajoutée agronomique du fait de son apport en nutriments à la fertilité des sols, la production agricole et la croissance des végétaux. Cette ressource permet de réduire l'ajout d'intrants de produits de synthèse pour nourrir les sols et augmente la productivité agricole comme en viticulture (exemple de Gruissan en Occitanie).

Locale et corrélée à la population, elle s'affranchit de la dépendance aux conditions hydro climatiques et redonne de l'autonomie au territoire pour des usages adaptés. Les territoires littoraux ont d'ailleurs engagé des plans d'actions dans ce sens avec un bénéfice direct de ne plus perdre l'eau usée traitée rejetée à la mer et préserver les milieux côtiers.

A titre d'exemple Veolia accompagne depuis 2010 plusieurs réalisations en France métropolitaine. Ainsi les Villes de Sainte Maxime et Pornic ont été pionnières pour l'arrosage de leur golf. En outre, la REUT a créé des bénéfices indirects : pour Pornic, par extension la REUT a servi à la réalimentation du quartier de la Ria en reconstituant une zone humide poumon de réserve de biodiversité aquatique et végétale qui fait le bonheur des habitants qui y vivent et y circulent. Quant à Sainte Maxime, le golf en cœur de ville est un poumon vert constitué de végétaux d'exception et d'un taux d'hygrométrie qui permet de faire pare-feu incendie. De la même manière, avec l'accompagnement de Veolia, la Ville de Bonifacio vise le zéro rejet en mer d'eaux usées traitées dans une zone de nature exceptionnelle du parc marin en réutilisant ces eaux pour irriguer le golf de Spérone. En agriculture, la REUT est la concrétisation du passage au modèle d'économie circulaire de l'eau.

Le dernier né est le projet Jourdain en Vendée qui va réalimenter le barrage du Jaunay, ressource vitale pour la production d'eau potable de la Vendée. Il va permettre de changer d'échelle pour la REUT en créant une boucle d'économie circulaire de l'eau.

En bref, la stratégie d'intervention définie par la CCGPSL s'est ainsi articulée vers :

- la fixation d'un cap d'intervention communautaire sur les solutions collectives en incitant le monde agricole à se fédérer et s'organiser dans le cadre de projets locaux (sens de l'action initiée par le Département dans le cadre de son schéma d'irrigation) ;
- l'affirmation que le territoire souhaitait le déploiement d'un maillon structurant géré par BRL dans les meilleurs délais.

Toutefois, compte tenu des délais de mise en œuvre d'une telle solution :

- L'orientation des premières actions s'est faite vers des projets d'ores et déjà maîtrisés techniquement et administrativement :
 - interconnexion des réseaux existants,
 - extension du réseau sur 2 communes (en partenariat avec un syndicat dont la CCGPSL est adhérente) à moindre frais,
 - optimisation du réseau (structurel et fonctionnel),
 - optimisation d'une retenue collinaire (agrandissement).
- La conduite d'études complémentaires indispensables à la mise en œuvre de solutions collectives plus locales (REUT : site pilote d'irrigation sur une commune, retenues collinaires...).

Le schéma directeur, financé avec l'aide de la Région Occitanie et le fond Européen LEADER, a été réalisé en co-construction avec l'ensemble des partenaires associés (près de 40 partenaires, institutionnels, professionnels ou associatifs) et s'est pleinement inscrit dans la stratégie départementale (coordination avec le Schéma Départemental d'Irrigation) et régionale (plan d'intervention régional pour l'eau approuvé par l'AP régionale).

**Quelles sont vos ambitions à venir en matière de gestion économe de la ressource en eau ?
Quelles difficultés anticipez-vous ?**

Les objectifs du schéma directeur d'eau brute sont de permettre de répondre aux besoins exprimés des agriculteurs en terme d'irrigation. L'atteinte de ces objectifs serait rendue possible grâce à :

- un travail sur les infrastructures : le coût prévisionnel global de mise en œuvre de ce schéma directeur d'eau brute est de 40 M€ sur 25 ans, financé par le Conseil régional qui mobilise les financements européens (attente du nouveau PDR 2022-2027), le Conseil départemental, l'intercommunalité et les agriculteurs ;
- mais également un travail sur les modes de gestion et de partage de l'eau (ASA).

En ce qui concerne le rendement du réseau d'eau potable, l'objectif est d'atteindre sur toutes les communes des taux déjà atteints sur certaines communes de 80 % de rendement, puis d'améliorer ce rendement d'année en année, par exemple gagner 0,1 % par an, sans jamais revenir

en arrière, par la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de gestion patrimoniale des réseaux (ce qui vaut également pour l'assainissement).

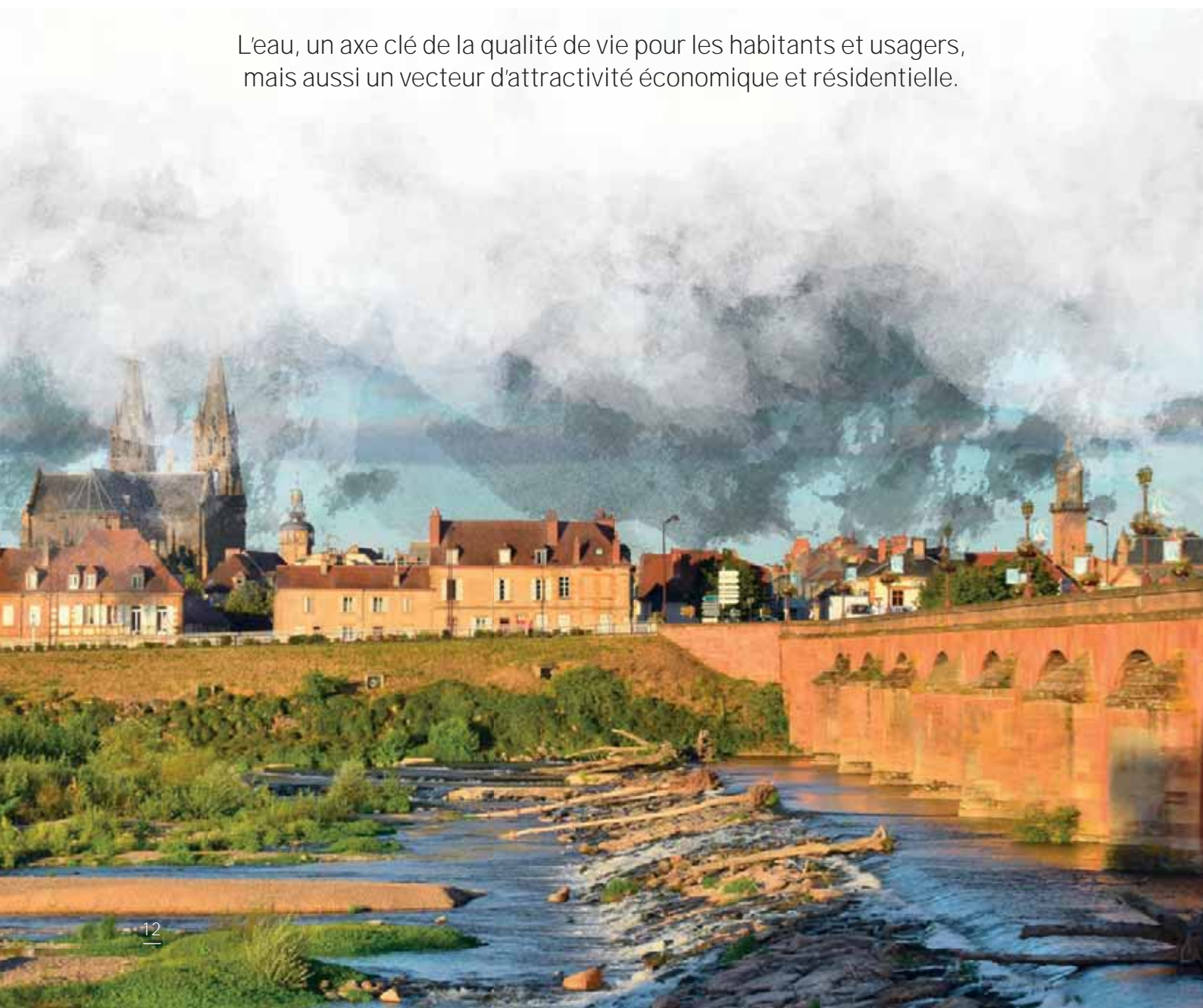
En ce qui concerne les innovations, des recherches ont porté sur la REUT suite au besoin émanant du schéma directeur Eau Brute mais il s'est avéré que le cadre technique et réglementaire génèrait de fortes contraintes malgré l'accompagnement des services de l'Etat (procédure complexe et longue conjuguée à un cadre européen qui tend à durcir la réglementation).

En bref, le coût de revient de l'eau brute produite par REUT s'est révélé beaucoup trop élevé, le coût des études et investissements amenant à un coût de l'eau de 17-20 €/m³, ce dernier ne pouvant être que peu subventionné compte tenu des régimes d'aide d'état « De Minimis ».

Enfin, il est à noter que les contraintes qu'imposera le nouveau programme de développement rural en cours d'élaboration pourraient limiter les surfaces irrigables à 10 000 ha alors que les besoins exprimés dans les départements de l'Aude, l'Hérault et le Gard sont évalués à 40 000 ha.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS

L'eau, un axe clé de la qualité de vie pour les habitants et usagers,
mais aussi un vecteur d'attractivité économique et résidentielle.



Interview d'Yvonic RAMIS, DGS de la communauté d'agglomération de Moulins, président de l'ADGCF.

Quelles sont les principales caractéristiques du territoire de la communauté d'agglomération de Moulins et comment appréhendez-vous au quotidien l'enjeu de la préservation de la ressource en eau ?

Moulins Communauté est une agglomération « rurale » située dans l'Allier (région Auvergne-Rhône-Alpes), créée en 2017 par fusion de 3 intercommunalités et extension à 2 communes de la Nièvre.

Composée désormais de 44 communes, elle s'étend sur un vaste territoire de plus de 1300 km². 41 des 44 communes sont classées rurales par l'INSEE au sens de son nouvel indicateur de densité démographique promu fin 2020. Il s'agit d'un territoire à dominante tertiaire eu égard au caractère préfectoral de la ville de Moulins, siège de nombreuses administrations départementales. L'industrie y est peu présente, en revanche, un tissu important et robuste d'artisans et de PME/PMI structure le territoire dans son cœur urbain principalement. L'agriculture occupe une part importante avec une forte mixité d'activités allant des céréales, à l'élevage, au maraîchage en passant par la viticulture à l'instar de l'AOC Saint-Pourçain.

Agglomération située en centre France, au cœur du bourbonnais, Moulins Communauté connaît une légère croissance démographique ces dernières années, masquant des contrastes

importants entre un cœur urbain dense, une périphérie en forte croissance et des communes rurales qui tendent à perdre de la population.

L'ADN du territoire consiste en la qualité du cadre de vie avec un patrimoine naturel exceptionnel — la Loire, rivière Allier, bocage bourbonnais... — et un patrimoine architectural tout aussi fantastique (Souvigny pépite des Bourbons, Moulins...). Le tourisme est en plein développement et constitue un axe structurant fort avec pour ambition de capitaliser sur les tendances du tourisme nature et tourisme patrimonial. La présence du 5^e principal parc d'attractions français Le Pal (+ 600 000 visiteurs/an), à 25 kms de Moulins renforce ce potentiel et cet ancrage touristique.

La ressource en eau sur l'agglomération provient en écrasante majorité de la rivière Allier, rivière sauvage bénéficiant d'un soutien d'étiage par l'intermédiaire du barrage situé en amont à Naussac (Lozère). L'Allier se jette dans la Loire à Nevers, lequel fleuve Loire dispose du même type de dispositif de soutien d'étiage et de régulation/amortisseur de crue par le barrage de Villerest (Loire). Les besoins en eau des centrales nucléaires situées en amont et aval de Gien (Loiret) sur le fleuve Loire justifient un soutien d'étiage significatif tant depuis Villerest que Naussac.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Traversée par la Loire, la communauté d'agglomération de Nevers est depuis 1992 engagée dans l'entretien et la maintenance des ouvrages pluviaux et de régulation hydraulique de protection contre les crues et plus récemment dans un plan renforcé de surveillance des levées des 7 km de digues avec suivi cartographique géolocalisé en périodes de crue et post-crue.

Un tel patrimoine hydraulique est essentiel à la vie des territoires vulnérables aux risques inondations et la compétence Gemapi vient accélérer ces plans d'actions avec l'outil des PAPI.

Ainsi, l'approvisionnement en eau potable est à ce jour aisé avec une qualité de l'eau captée indéniable. Les principaux affluents de l'Allier se situent en amont, aucun affluent significatif n'existe sur le territoire de Moulins Communauté. Une interconnexion entre l'Allier et la vallée du Cher a été créée dans les années 2010 afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du secteur montluçonnais, régulièrement victime du niveau très bas des eaux du Cher. Sur la partie occidentale de Moulins Communauté, l'approvisionnement en eau potable s'effectue également *via* des sources de petites envergures.

L'activité économique sur Moulins Communauté ne constitue pas, à ce jour, une difficulté essentielle face aux besoins en eau. En revanche la forte prégnance de l'agriculture justifie des actions nouvelles et un accompagnement adapté pour permettre d'améliorer les techniques et modalités d'approvisionnement en eau (idéalement non potable ?) pour les besoins agricoles.

Quels sont les dispositifs et outils déployés actuellement par l'intercommunalité pour maîtriser si ce n'est optimiser la ressource en eau de son territoire ?

Moulins Communauté vient de se voir transférer la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020, elle l'exercera exclusivement sur le ressort territorial des deux principales communes du cœur urbain, à savoir Moulins et Yzeure, soit environ 35 000 habitants. Sur les 42 autres communes, ce sont 5 syndicats intercommunaux qui continueront à exercer cette compétence.

En revanche, la compétence assainissement est gérée par Moulins Communauté à l'échelle des 44 communes, permettant l'élaboration d'un schéma directeur lequel sera prochainement actualisé.

Sur Moulins et Yzeure, les réflexions sont en cours afin de positionner une stratégie nouvelle visant à réduire les consommations d'eau par tous les usagers (entreprises, habitants, collectivités locales...), à connaître, comprendre et piloter l'état des réseaux.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

A moyen terme, voire à court terme dans certaines régions, les impacts du changement climatiques seront conséquents sur la disponibilité des ressources naturelles. On parle en France d'une baisse de 20 à 40 % du taux de recharge des nappes phréatiques et une baisse de 30 à 65 % du débit moyen des cours d'eau.

Il est donc urgent de se préoccuper dès maintenant de limiter les prélèvements d'eau dans les milieux naturels au juste besoin.

Pour cela, il existe 3 leviers d'actions : limiter les pertes de production d'eau et valoriser les eaux de service, limiter les pertes dans les réseaux de distribution d'eau et enfin limiter les consommations et encourager la sobriété chez les industriels, les activités urbaines et les consommateurs domestiques.

De très nombreuses années d'expérience et de savoir-faire nous permettent de proposer un panel de solutions techniques et sociologiques pour agir à tous ces niveaux. Comme par exemple l'optimisation des procédés de production et la réduction par 2 des pertes d'eau dans nos usines de traitement les plus avancées ou l'accompagnement au changement des consommateurs avec l'aide de sociologues et l'apport de la data comme à Eau du Grand Lyon.

Et pour améliorer la connaissance du patrimoine hydraulique, les services d'eaux disposent d'une grille d'indices de connaissance pour les aider à évaluer leur niveau et leur progression.

La connaissance patrimoniale a progressé sous l'impulsion du système du décret « fuite » et la volonté gouvernementale de renouveler 1% du réseau chaque année, quand il est en moyenne autour de 0,6 % actuellement. Du bon état des réseaux dépend la qualité sanitaire de l'eau distribuée, la garantie de continuité de service avec une juste quantité distribuée.



Quelles sont vos ambitions à venir en matière de gestion économe de la ressource en eau ? Quelles difficultés anticipez-vous ?

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire à horizon 2040, Moulins Communauté positionne le sujet de l'eau comme un axe clé de la qualité de vie d'aujourd'hui et de demain pour ses habitants et usagers, mais aussi comme un vecteur d'attractivité économique et résidentielle. En effet, en agissant dès à présent sur la réduction des consommations d'eau potable tant par les collectivités que les entreprises et ménages, sur la maîtrise des fuites, ou encore sur la préservation de nos milieux naturels (dont les milieux aquatiques), c'est tout un territoire qui continuera à disposer d'un cadre de vie privilégié, authentique et résolument attractif car progressivement décarboné, avec une qualité de l'air irréprochable.

Un travail de fond a été engagé avec l'ensemble des acteurs à l'automne 2021, et notamment la chambre d'agriculture, les entreprises (*via* les chambres consulaires), les associations de préservation des milieux naturels, les habitants, afin de disposer d'une stratégie partagée et de la faire vivre de manière cohérente dans les faits. Il s'agit de concilier l'impératif de qualité avec celui de l'approvisionnement en eau potable pour les besoins sociaux et économiques. Dit autrement, la démarche consiste à réduire les antagonismes avec le monde agricole en partageant les informations, les difficultés, les solutions et en imaginant de nouvelles formes d'actions partagées à court et moyen termes.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAMBALLE TERRE & MER



Interview d'Arnaud LECOURT, DGS de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, délégué régional Bretagne de l'ADGCF

Quelles sont les principales caractéristiques du territoire de la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et comment appréhendez-vous au quotidien l'enjeu de la préservation de la ressource en eau ?

La communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer rassemble 38 communes et 69 000 habitants en 2022.

Conséquence des modes de gestion antérieurs à la création de la communauté d'agglomération et au transfert des compétences eau potable et assainissement, la problématique de l'eau est ici appréhendée de manière mixte :

CONCERNANT L'EAU POTABLE

- 34 500 abonnés (22 communes en régie, 5 en DSP, 11 en DSP *via* un syndicat) ;
- Rendement à 88 % traduisant un bon état général des réseaux ;
- 9 installations de production couvrant 12 % des besoins, la part restant étant fournie par un syndicat de production.

CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 27 000 abonnés (31 communes en régie, 7 en DSP) ;
- 480 km de réseau, 51 stations d'épuration, 89 postes de relèvement.

Quels sont les enjeux spécifiques de notre territoire en matière de gestion de l'eau ?

Historiquement, la préservation de la qualité des eaux brutes. Mais depuis environ 5 ans, au regard de la tension pour répondre à la demande en période estivale et à la croissance générale de la population, la gestion quantitative est désormais devenue un sujet stratégique. Un autre enjeu procède du traitement des eaux usées issues de l'industrie agro-alimentaire. Pour ce faire, nous disposons d'une station d'épuration correspondant à un « équivalent habitant » de 80 000 pour un territoire infra communautaire de 17 000 habitants. Le dimensionnement de l'équipement nous permet d'améliorer les performances des traitements en matière de suspension, du phosphore ou encore des pathogènes.

La prolifération des algues vertes constitue aussi un enjeu crucial. Elle est la conséquence d'apports excessifs de nutriments (azote et phosphore) en provenance des fleuves côtiers, conjugués à une hydromorphologie spécifique des baies littorales concernées.

Un rapport de la Cour des comptes publié en juillet 2021 souligne d'ailleurs l'insuffisance des moyens engagés dans le cadre des plans de luttes engagés depuis 2010. Si les premières années semblaient encourageantes, la pression d'azote épandu stagne depuis 2015.

Enfin, un enjeu plus récent relève de la capacité du milieu récepteur à recevoir les effluents traités par les STEP —un projet de STEP sur notre territoire a dû être déplacé car le milieu récepteur n'était pas en mesure de recevoir les effluents traités—. En zone de milieu sensible, les eaux usées doivent être davantage traitées avant rejet pour assurer la qualité des milieux aquatiques et les usages qui en dépendent comme l'ostréiculture ou le tourisme de baignade.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les eaux usées contiennent des nutriments et de la matière organique susceptibles de nuire aux milieux côtiers en favorisant les algues qui étouffent et eutrophie la vie côtière. En milieu côtier sensible, dépolluer avec un haut niveau de performance permet d'agir pour préserver ces milieux naturels sensibles dont dépendent des usages à haute valeur économique et touristique comme la conchyliculture ou la baignade. Un traitement plus pointu avec une désinfection contribue ainsi à une meilleure maîtrise du risque sanitaire sur les usages qui en dépendent en aval.

Un autre besoin en milieu côtier sensible est de réaliser les profils de vulnérabilité (de baignade et/ou de conchyliculture) afin d'orienter les priorités d'actions sur l'assainissement côtier et le pluvial, et réduire ainsi les sources potentielles de pollution notamment en temps de pluie. Ainsi, la gestion dynamique des réseaux pluviaux et d'assainissement et la mise en œuvre priorisée du diagnostic permanent y participent fortement. C'est la philosophie mise en place par la communauté d'agglomération de Cap Atlantique.

Ce plan d'actions peut être complété par un plan de surveillance régulier des postes d'exutoires et de relevage à l'interface terre/mer pour anticiper un risque sanitaire lié à un dysfonctionnement ou débordement et enclencher un dispositif d'alerte avec les parties prenantes et la collectivité. La communauté d'agglomération de Cap Atlantique tout comme la Ville de la Seyne sur Mer dans la Communauté de Toulon Méditerranée ont mis en place un tel dispositif. L'enjeu est bien de mettre sous surveillance active et maîtrisée le continuum terre - mer du système d'assainissement côtier, condition de la préservation des usages sensibles au risque sanitaire en milieu côtier.



Quels sont les dispositifs et outils déployés actuellement par l'intercommunalité pour maîtriser si ce n'est optimiser la ressource en eau de son territoire ?

Nous avons déployé un plan pluriannuel des investissements relatifs aux eaux usées : 21 millions d'euros sur le mandat pour la création et la mise en conformité de l'ensemble des équipements de traitement des eaux usées.

AVIS D'EXPERT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

La France est en retard sur les mises en conformité concernant le traitement adéquat des eaux urbaines résiduaires. La conformité des installations d'épuration de plus de 2000 « équivalent habitant » était de 89% en 2016 avec une tendance à se tasser.

Le patrimoine des infrastructures d'assainissement urbain représente une valeur essentielle à la vie et la santé des territoires et une opportunité de dégager des nouvelles ressources alternatives.

Ainsi, par exemple à Angers, les usines d'épuration modernisées deviennent des véritables ressourceries y compris énergétiques (avec production de biogaz).

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, nous avons lancé un programme de réhabilitation des réseaux conjugué à programme de rénovation de nos unités de production. A propos des tarifs, nous poursuivons leur harmonisation engagée en 2019 et qui doit être finalisée en 2023. Je précise que nous n'avons pas de politique tarifaire relative aux grands consommateurs, nous concentrons de notre travail sur la politique d'harmonisation.

Quelles sont vos ambitions à venir en matière de gestion économe de la ressource en eau ? Quelles difficultés anticipez-vous ?

Notre ambition est de davantage inter-territorialiser l'enjeu de la préservation de la ressource en eau *via* la révision du SCOT du Pays de Saint-Brieuc qui rassemble Saint Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer. Il s'agit de mieux prendre en compte la capacité de production d'eau potable et la capacité du milieu récepteur pour l'assainissement afin de déterminer plus finement la capacité du territoire à accueillir de nouvelles populations. Enfin, nous sommes très attentifs aux discussions en cours sur la future PAC, et notamment aux modalités de paiements pour services environnementaux, dispositif qui, rappelons-le, rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes.



**LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES**

22 rue Joubert . 75009 Paris
01 55 04 88 19
www.adgcf.fr